



Cloture mitoyenne entre propriétaire de pavillon

Par **talainy11**, le **18/08/2009** à **23:39**

Bonjour,

Sur une cloture construite il y a 20 ans, mes voisins me reproche la détérioration avec l'article 647 du code civil. Qu'elles sont les lois sur les clotures.

Merci.